

ATTENTION : des pratiques commerciales déloyales nous ont été signalées !

29/10/2015



Energie Info Wallonie ne **fait aucun démarchage par téléphone pour proposer des primes ou des aides à la rénovation ou à la construction.**

Nous sommes un service d'appui associatif à destination des intermédiaires sociaux et citoyens consommateurs wallons. Notre mission est de vous soutenir et de vous informer sur toute difficulté ou question liée à l'accès à l'énergie. Nous ne sommes **pas compétents** pour les questions relatives aux primes et aux économies d'énergie.

Nous avons été contactés ces derniers jours par des citoyens ayant été victimes de démarchage par téléphone par des personnes qui se feraient passer pour une ASBL nommée Energie Wallonie, laquelle lancerait une campagne visant à faire baisser les consommations d'énergie des consommateurs.

Comme le souligne la Région wallonne sur son site internet, ces pratiques, qui seraient le fait de sociétés privées, peuvent être considérées comme constitutives de pratiques commerciales déloyales vis-à-vis des consommateurs, sanctionnées par le Code de droit économique du 28 février 2014. Ce Code interdit les pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs qui sont contraires aux exigences de la diligence professionnelle et qui altèrent ou sont susceptibles d'altérer de manière substantielle le comportement économique du consommateur.

Il vous est possible, en tant que consommateur, de déposer une plainte auprès du SPF Economie à partir de ce lien.